

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-4459
OBJET	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par la conseillère Louise Lortie	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La conseillère Louise Lortie a déposé à la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 14 août 2024, à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 13 août 2024, un avis de proposition afin: que le comité exécutif mandate la Direction générale de préparer un règlement qui sera effectif à partir du 1er janvier 2025 visant à permettre le paiement des droits de mutation sur un an et en 4 versements égaux sans intérêt.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU CONSIDÉRANT QUE le paiement des droits de mutation représente une dépense importante pour les nouveaux propriétaires; CONSIDÉRANT la crise du logement actuelle, l'étalement des droits de mutation sans intérêt est un moyen pour aider les nouveaux acheteurs de maisons à faire face aux coûts; CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, adoptée en 2023 modifie l'article 11 de la Loi sur les droits sur les mutations immobilières et permet aux villes de prévoir les modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements; CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens de pouvoir payer leurs droits de mutation en plusieurs versements sans intérêts; CONSIDÉRANT QUE cette mesure aidera grandement les citoyens; Il est proposé par Louise Lortie: que le comité exécutif mandate la Direction générale de préparer un règlement qui sera effectif à partir du 1er janvier 2025 visant à permettre le paiement des droits de mutation sur un an et en 4 versements égaux sans intérêt.		